



HAL
open science

Propos indiscrets sur la certification forestière.

Hervé Bredif, Guénaëlle Couderc, Jacques Sturm

► **To cite this version:**

Hervé Bredif, Guénaëlle Couderc, Jacques Sturm. Propos indiscrets sur la certification forestière..
Revue forestière française, 2001, 53 (6), pp.723-734. 10.4267/2042/4961 . hal-03442831

HAL Id: hal-03442831

<https://hal.science/hal-03442831>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PROPOS INDISCRETS SUR LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

HERVÉ BRÉDIF - GUÉNAËLLE COUDERC - JACQUES STURM

Durant la décennie passée, peu de questions forestières ont sollicité autant d'encre, de réflexion et d'énergie que la certification. En projetant la notion de gestion durable des forêts dans la sphère marchande, le processus de certification a donné un essor considérable à la problématique de la durabilité, les acteurs de la filière forêt-bois-papier étant souvent dans l'obligation de suivre le courant général pour éviter de se retrouver disqualifiés par les marchés.

Si beaucoup a déjà été dit et écrit, ce numéro spécial de la *Revue forestière française* témoigne que le sujet est loin d'être épuisé. Ainsi, il nous a semblé que certaines questions restaient trop rarement discutées. En particulier celle-ci : comment la certification forestière a-t-elle pu connaître un succès aussi rapide et mondial ? Car l'idée de certification est à la fois très ancienne et très récente. Très ancienne dans la mesure où elle reprend l'acte antédiluvien d'apposition du cachet faisant foi. Très récente en ce sens qu'on essaie, en certifiant la gestion durable, de l'appliquer à des considérations tout à fait originales. Aussi la question devient : quelle conjonction de facteurs et de jeux synergiques d'acteurs aura été nécessaire pour que la certification puisse ainsi passer de ses domaines traditionnels à des considérations aussi nouvelles que la gestion durable des forêts ?

Nous avons retenu ici trois conditions nécessaires à l'émergence et à la diffusion du phénomène : la révolution idéologique des Organisations non gouvernementales environnementalistes (ONG environnementalistes ou ONGE) ; les nouvelles formes de compétition qui caractérisent l'économie contemporaine ; enfin, la "réduction" de la signification et de la portée de l'idée de gestion durable.

PAS DE CERTIFICATION FORESTIÈRE SANS UNE RÉVOLUTION IDÉOLOGIQUE DES ONG ENVIRONNEMENTALISTES

Les précurseurs de l'idée de certification forestière font remonter son apparition aux États-Unis, à la fin des années 1980. Un petit groupe de personnes réunissant des représentants d'ONG, des artistes et des utilisateurs de bois se serait alors posé la question suivante : comment assurer que le bois utilisé n'est pas issu d'une exploitation minière des forêts ? À l'époque, le débat sur la déforestation des forêts tropicales redouble d'intensité outre-Atlantique ; des personnalités publiques comme le chanteur Sting tentent d'alarmer les populations occidentales quant au désastre écologique imminent, ainsi que culturel et humain, dont l'Amazonie serait le siège ; la FAO estime que 15 millions d'hectares de forêts sont effacés de la carte chaque année.

Un bel exemple de pragmatisme anglo-saxon

Dans ce contexte, un changement radical se produit, dont peu d'observateurs semblent avoir noté l'importance. L'idée de certification forestière marque la rupture entre une époque où les

ONGE rejettent catégoriquement les “mécanismes économiques” et une période où elles vont au contraire chercher à composer avec le marché. Le revirement est si considérable qu’il n’est pas exagéré de parler de révolution culturelle au sein des grandes ONGE, d’origine ou d’état d’esprit anglo-saxon pour la plupart. Ce revirement ne s’est pas fait sans heurts. Il a suscité des débats animés et de fortes controverses au sein même de la mouvance environnementale. Jusqu’à cette époque en effet, le discours dominant des ONG consiste à voir dans la logique économique et financière la cause première de toutes les dégradations écologiques. Le discours est viscéralement anti-économique. La pensée écologiste se dresse alors contre tout discours marchand : la séparation paraît définitive et sans appel. Comment, dans ces conditions, un tel revirement peut-il avoir eu lieu ?

Il résulte du constat, effectué par les ONGE, d’un essoufflement des stratégies classiques pour tenter de faire entrer les préoccupations écologiques dans la vie de la cité. Les trois grands outils auxquels recourent typiquement les ONGE donnent en effet de médiocres résultats :

1. Les campagnes de sensibilisation des opinions publiques ne conduisent pas à une mobilisation massive ou alors seulement de manière épisodique. Volage, l’opinion publique se laisse facilement accaparer par d’autres soucis au gré de la médiatisation des diverses catastrophes.

2. La pression sur les États n’est guère satisfaisante, ces derniers n’étant visiblement pas prêts à recourir aux formes juridiques contraignantes que réclament les ONG ; les tentatives d’attribuer des droits aux arbres aux États-Unis échouent ; en 1992, malgré le souhait manifesté à cette époque par les pays industrialisés d’aboutir à une convention internationale sur les forêts, seule une « *déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité* » est promulguée à Rio de Janeiro.

3. Enfin, les opérations de boycott de produits à base de bois peuvent induire de graves effets pervers : privées des revenus liés au commerce des bois, les populations indigènes n’ont d’autres solutions que de défricher hâtivement la forêt pour pratiquer des cultures de rente ; le remède s’avère alors pire que le mal.

Ces trois grandes stratégies avaient en commun de se positionner contre la sphère marchande et notamment contre l’exploitation des forêts. Elles cherchaient à provoquer le changement depuis l’extérieur. Avec la certification forestière, la rupture tient à ce qu’il ne s’agit plus désormais d’agir contre mais avec, en s’appuyant sur les forces mêmes du marché, en essayant de provoquer le changement non plus de l’extérieur, mais de l’intérieur. D’une certaine manière, la tactique est toute forestière, elle revient à allumer une ligne de feu contre l’incendie de forêt. Les ONGE tentent ainsi de faire, sans le dire, ce que les économistes aiment à dire, sans vraiment parvenir à le faire : internaliser lesdites externalités négatives. Ou, en d’autres termes, passer de l’écologie contre l’économie à l’écologie par l’économie.

Ce changement radical d’approche stratégique est indissociable de l’aire culturelle dans laquelle il prend naissance. Il suppose une confiance poussée dans les vertus du libre-échange, conformément au principe suivant : ce que l’État s’avère incapable d’obtenir, il revient au libre jeu des offres et des demandes de l’atteindre. En cela, ces grandes organisations multinationales de conservation de la nature diffèrent des autres ONGE européennes dont l’envergure dépasse rarement le pays qui les a vues naître. Même si ces dernières ont tendance à s’appuyer de plus en plus sur l’économie et le consommateur, elles y recourent d’une manière plus modérée et, de surcroît, selon des modalités clairement encadrées par les États : éco-conditionnalité des aides, labels d’origine ou d’autres signes de qualité (labels biologiques notamment, délivrés dans un cadre réglementaire clair et précis).

Heurs et malheurs du pragmatisme

Le courant de la certification forestière témoigne d'une étonnante capacité de réflexion et d'action stratégiques de la part des grandes ONGE. Celles-ci sont en effet parvenues à susciter le changement dans une situation qui pouvait paraître bloquée. Leurs aptitudes ne se réduisent donc pas, comme le prétend l'idée courante, à une faculté de communication et de lobbying hors pair : les ONGE ont visiblement d'autres cordes à leur arc ! L'évolution des profils de recrutement dans les ONGE n'y est sans doute pas pour rien. À mesure que les structures grossissaient et se professionnalisaient, la place qu'y occupaient les naturalistes de terrain n'a cessé de s'amenuiser au profit de gestionnaires formés aux disciplines de l'ingénieur, de la sociologie, du marketing et de la communication de masse, tous rompus à l'impératif d'efficacité du monde de l'entreprise.

En fait, ces ONGE ont trouvé un moyen de dépasser ce qui limite tant, dans la portée de leur action, les ONG humanitaires. En liant le marché à l'écologie, les ONGE donnent le sentiment au consommateur qu'il contribue directement, via son acte d'achat et le cahier des charges qui accompagne le produit labellisé, à améliorer l'état des forêts du monde. Les ONG humanitaires, pour leur part, peinent toujours à lier le donateur au bénéficiaire final : sans pour autant être insensible, le donateur potentiel doute de l'intérêt de son geste, faute de savoir comment et à quoi il va vraiment contribuer.

POURQUOI TANT D'AMBIGUITÉS ?

La publication récente de la brochure "*La protection des forêts en Europe*"* en dit long sur les hésitations qui travaillent en interne les grandes ONGE. La vision nostalgique de la forêt primaire qui imprègne l'ensemble de ce document, de même que l'appel appuyé à une réglementation beaucoup plus étendue et stricte des espaces forestiers européens en vue d'une protection accrue, renoue avec les positions classiques et très conservatrices de l'ONG : l'intervention de l'homme en forêt, quelle qu'elle soit, y fait avant tout figure de perturbation nécessairement préjudiciable à l'écosystème forestier. Une telle position paraît difficilement conciliable avec un soutien clair et franc à l'exploitation raisonnée des forêts, ce que suppose pourtant la certification forestière. Que des courants contradictoires parcourent aujourd'hui l'ONG, ou que le recours au double langage soit toujours de mise, cette attitude fait douter de la possibilité que ce type de structure puisse constituer un véritable partenaire. À cet égard, les associations locales de conservation de la nature, en France notamment, sont souvent moins ambiguës que les grandes organisations internationales, et sont sans doute mieux à même de comprendre qu'écologie et économie forestières sont si bien liées qu'il est parfaitement chimérique de vouloir les opposer.

* Rapport WWF. — La protection des forêts en Europe. — mai 2001.

Une interrogation majeure n'en reste pas moins posée par cette option stratégique des ONGE : dans quelle mesure en effet la gestion durable des forêts est-elle soluble par le marché ? Si la certification forestière constitue un moyen sans précédent de dynamisation de la prise en compte de l'écologie dans certaines forêts du monde, la structure même du marché et de la logique économique et financière est-elle vraiment en mesure d'intégrer correctement et totalement la préoccupation de gestion durable, avec tout ce qu'elle comporte de complexité, d'acteurs et de dimensions ?

Force est de constater que les grandes organisations internationales de protection de la nature ne s'embarrassent guère de ce type de question. Si prompts habituellement à arguer du principe

de précaution, elles se gardent bien, en l'occurrence, de s'interroger sur les effets collatéraux de la procédure de certification forestière, postulant qu'elle ne peut qu'être bénéfique pour tous, toujours et en tous lieux.

Au surplus, le questionnement relatif à la portée de cette procédure sur les grands problèmes forestiers de la planète est insuffisamment abordé. Et pourtant, la certification ne peut exercer son influence sur le devenir des situations forestières que par l'entremise du produit à base de bois commercialisé sur le marché international. L'éventuel impact positif de la certification sur l'écologie forestière est ainsi tributaire de l'existence d'un produit à base de bois commercialisé sur le marché international. Faute d'un tel relais, c'est-à-dire d'une valorisation commerciale, sur un marché international, d'au moins un produit forestier, la certification ne peut avoir de prise sur les espaces forestiers. Or, pour l'essentiel, les grands problèmes forestiers de la planète, actuels et à venir, concernent des espaces forestiers où cette condition n'est pas vérifiée, ou alors, trop faiblement.

En cherchant l'efficacité et la rapidité de la réponse, les grandes ONGE ont finalement embrassé le dogme néo-libéral le plus caractéristique, espérant qu'en instillant une norme écologique dans le libre jeu de la concurrence, l'état général des forêts du monde s'améliorerait sensiblement. Le pari est pour le moins incertain.

PAS DE LABEL "GESTION DURABLE" SANS UNE EXTENSION CONTINUE DES FORMES DE COMPÉTITIVITÉ

Pour qui s'intéresse à l'histoire de l'entreprise, un tournant majeur se produit dans la deuxième moitié du XX^e siècle : l'économie dans son ensemble passe d'une économie de l'offre à une économie de la demande. La stabilité inhérente au contexte de guerre froide est propice à l'exploitation des matières premières, à la circulation des marchandises et à la maîtrise croissante des processus de production. Le développement technique aidant, la plupart des secteurs industriels et marchands deviennent rapidement excédentaires. La rareté de l'offre de produits qui permettait en son temps à Henry Ford d'imposer un unique standard de voiture n'est plus de mise. Dans un contexte d'offre excédentaire, les entreprises entrent dans une période de concurrence accrue. Dès lors, produire ne suffit plus, il faut être meilleur que le concurrent, au risque de disparaître. Ainsi, le pouvoir change de main : si jadis l'entreprise était toute puissante car seule à même de maîtriser l'offre de produits, son avenir est inféodé désormais à l'évolution des préférences du consommateur. Le client devient roi et l'entreprise n'a d'autre issue que d'essayer de toujours mieux répondre à ses attentes afin d'obtenir ses faveurs. La demande, dorénavant, gouverne l'économie.

Quand la demande gouverne l'économie

Les entreprises seront plus ou moins diligentes à intégrer ce changement. Cependant, l'important est ailleurs : il réside dans l'extension croissante des formes de compétitivité à laquelle donne lieu cette évolution. Dans un premier temps en effet, la réaction des entreprises va consister à essayer de produire mieux, avec deux retombées espérées : d'une part une meilleure maîtrise des coûts de production, d'autre part la mise en marché de produits plus fiables pour les clients. Les démarches de contrôle puis d'assurance qualité en sont issues. Il ne s'agit pourtant à ce stade que d'améliorer les performances intrinsèques du produit. Américains et Japonais iront beaucoup plus loin en développant des procédures d'écoute des attentes du client qui leur permettront en retour d'imaginer des produits ou des services auxquels les ingénieurs chargés de la production n'auraient pas spontanément songé. Cette approche diffusera assez rapidement, tout en se concentrant généralement sur le produit lui-même et les services qui y sont directement associés.

De la compétitivité prix à la compétitivité totale

En conséquence, les composantes de la compétitivité ne se limitent pas au prix mais intègrent déjà une pluralité de dimensions intrinsèques ou associées au produit (fiabilité, esthétique, ergonomie... et aussi, qualité de la relation commerciale, de la maintenance...). Cet ensemble de qualités est nommé par les théoriciens de l'entreprise "qualité totale" ou "qualité globale" d'un produit ou d'un service, et c'est de l'appréciation de cet ensemble que dépend la décision finale du client. De sorte que le prix n'est plus nécessairement, en soi, la composante qui l'emporte dans le choix de l'acheteur. Au contraire, plus les produits se standardisent et les prix s'égalisent, plus les autres dimensions sont déterminantes dans les choix des consommateurs. Chaque jour, les entreprises s'ingénient donc à proposer une offre de qualité plus globale autour du produit ou du service qu'elles proposent.

Extension de la qualité totale à de nouvelles dimensions

Depuis quelques années, la situation se complique pour les entreprises. Les attentes des clients se détachent en effet du seul produit et de ses utilités directes pour interroger son rapport à l'environnement, aux autres, au monde plus généralement. Ce phénomène suit, comme une ombre portée, l'évolution des préoccupations de chacun eu égard aux grands problèmes de la société. Ainsi, la qualité totale des produits conquiert de nouveaux champs (durabilité du produit, incidences sur l'effet de serre, contribution de l'activité à l'emploi ou au développement local, respect des normes sociales...).

La très récente campagne du groupe Monoprix en faveur du développement durable en constitue un exemple parmi beaucoup d'autres. Ce groupe est soumis aux mêmes impératifs de rentabilité que les autres entreprises. Il n'est donc pas plus porté qu'elles à faire preuve d'altruisme ou de conscience écologique. S'il cherche à s'impliquer dans le développement durable, c'est qu'il y pressent un intérêt commercial potentiel, une possibilité de se démarquer de ses concurrents, de prendre une longueur d'avance, en raison même de l'évolution des préoccupations et des attentes de la clientèle.

En misant sur des dimensions aussi nouvelles de la qualité, le groupe Monoprix, comme d'autres entreprises avant lui, cherche à faire preuve de ce que certains nomment la "pro-activité". Avant même que les consommateurs n'aient clairement indiqué leur changement de préférences, l'entreprise s'engage et propose des garanties et des qualités nouvelles associées aux produits. Dans le même ordre d'idée, des distributeurs de produits à base de bois ou des industriels du secteur forêt-bois-papier ont clairement pris une option stratégique en misant sur la certification de la gestion durable, estimant qu'elle pouvait constituer une composante significative pour une différenciation commerciale.

Ce type d'engagement est mu par des motifs stratégiques qui déjouent le cadre de raisonnement habituel des économistes. En effet, il s'agit moins de répondre à une demande connue que de réaliser ce que les théoriciens de la qualité nomment aujourd'hui une "percée". Il s'agit moins d'essayer de gagner des parts de marché dans un cadre concurrentiel déterminé que de changer globalement le paysage concurrentiel en jouant sur les données fondamentales du marché. Il s'agit moins d'être le meilleur dans un domaine donné, que d'être le premier à lancer un "nouveau concept", à proposer un ensemble nouveau de garanties ou de qualités, afin d'en tirer une rente durable.

Que le consommateur veuille ou non un produit labellisé et soit prêt à verser une prime ne constitue donc pas à proprement parler le moteur de telles orientations stratégiques. L'important, pour l'entreprise proactive, consiste plutôt à prendre le tournant avant les autres, de manière à

mieux orienter le développement des nouveaux standards de qualité et, pourquoi pas au passage, pénaliser subtilement les entreprises rivales. On peut interpréter ainsi le choix de certains grands producteurs forestiers de mettre en réserve intégrale quelques pour-cent de leurs vastes propriétés forestières comme une redoutable arme commerciale à l'encontre de tous les concurrents qui ne sont pas en mesure d'en faire autant.

Aux racines du mouvement : un nouvel imaginaire forestier

Le mouvement général évoqué ci-dessus repose à son tour sur un changement en profondeur qui affecte la société dans son ensemble. Si le secteur marchand s'engouffre aujourd'hui dans les démarches de certification forestière et de labellisation des produits à base bois, c'est qu'un bouleversement majeur emporte les populations de la planète, et tout particulièrement le monde occidental. En l'espace de quelques décennies, la société occidentale vient en effet d'appareiller pour un nouvel imaginaire naturel. De menaçante et maîtrisable à l'envi qu'elle était, la nature incarne désormais la fragilité et les valeurs les plus positives, par opposition notamment à l'univers urbain, agressif et artificiel. Dans cette perspective, les forêts occupent une place privilégiée et sont en quelque sorte un symbole vivant de cette nature d'autant plus sacralisée qu'elle est perçue comme vierge et, au surplus, menacée par les activités humaines.

Même si cela ne se traduit pas nécessairement par une demande précise, consciente et encore moins solvable, l'inquiétude quant au devenir des forêts du monde est très présente. Les entreprises dotées des "capacités sensibles" les plus développées ont tôt fait d'en comprendre la portée, soit qu'elles essaient d'en limiter les risques, soit qu'elles tentent d'en tirer un avantage concurrentiel en jouant sur l'argument de la bonne gestion, soit qu'elles en profitent pour modifier les fondamentaux de la concurrence mondiale des produits à base de bois en introduisant d'autres termes dans l'équation de la compétitivité.

La lame de fond sur laquelle se forme la vague de la certification forestière a un nom : la réactivation de l'imaginaire forestier selon des formes propres à notre temps, à ses peurs et à ses fantasmes. Les conséquences n'ont pas fini de se faire sentir : la certification n'en constitue qu'une manifestation singulière.

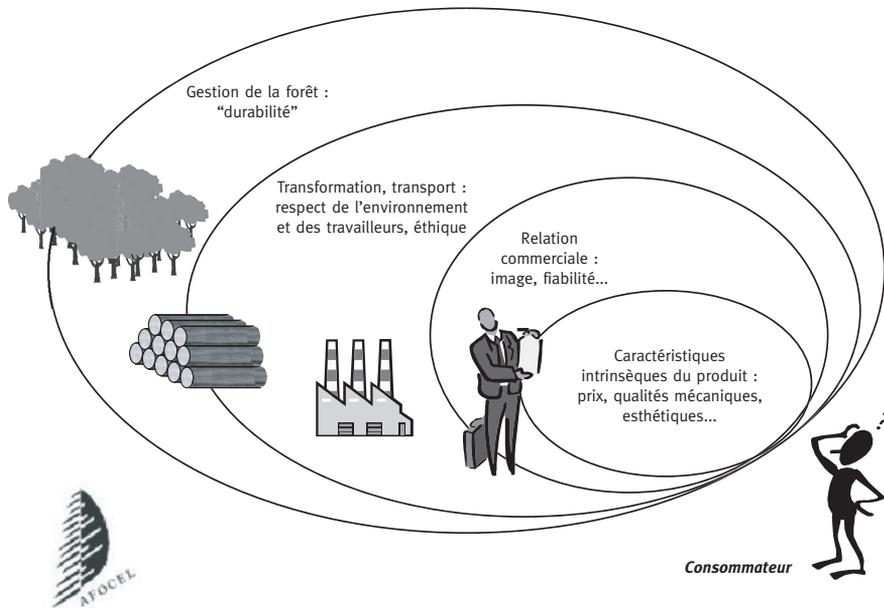
De la compétitivité-produit à la compétitivité-territoire

Quoi qu'il en soit, ces évolutions générales ont déjà une incidence notable. Au travers de la concurrence entre produits à base de bois se joue en effet une compétition entre territoires forestiers. Déjà bien réelle auparavant, cette compétition s'affirme quand la qualité totale des produits à base de bois s'étend, comme c'est le cas depuis peu, à la durabilité des espaces forestiers.

À mesure que les caractéristiques environnementales, sociales et, demain sans doute, la capacité des acteurs d'un territoire à communiquer et négocier de manière constructive, deviennent des composantes de la qualité totale des produits à base de bois, la qualité totale des territoires forestiers constitue une composante déterminante de la compétitivité (cf. figure 1, p. 729). Dans cette perspective, la France forestière, si elle accepte de reconnaître et de relever le défi, pourrait bien gagner en compétitivité par rapport à d'autres territoires forestiers du monde. C'est dire aussi l'importance extrême des cahiers des charges et des standards de gestion durable qui sont élaborés en ce moment sous couvert de certification forestière. Au-delà de la seule procédure de certification, ces nouvelles normes vont renforcer la compétitivité de certains espaces forestiers et de certains modes d'organisation et de gestion forestières, tandis que d'autres se retrouveront, de fait, pénalisés. Une nouvelle carte de la compétitivité des produits à base de bois est en train de s'établir : le moment est déterminant pour en orienter le trait.

FIGURE 1

**L'EXTENSION DE L'ESPACE DE LA COMPÉTITIVITÉ
ACCOMPAGNE L'ÉLARGISSEMENT DES PRÉOCCUPATIONS DU CONSOMMATEUR**



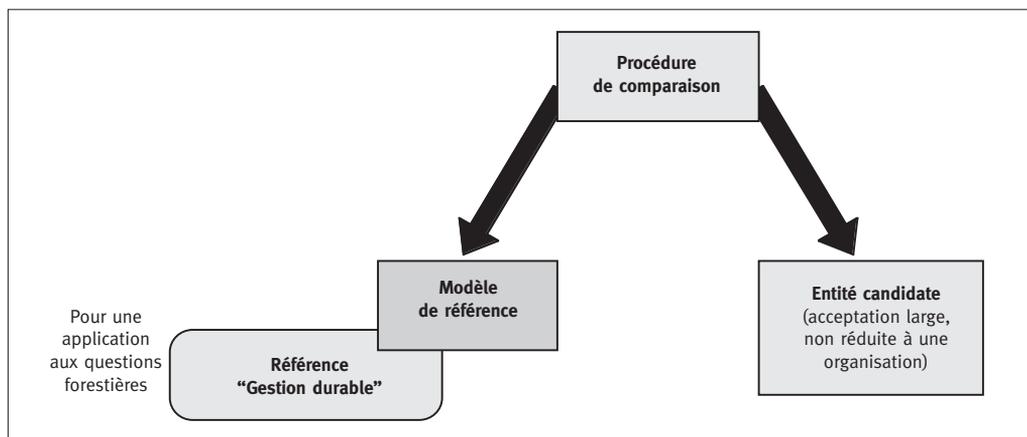
**QUE CERTIFIE-T-ON VRAIMENT : LA GESTION DURABLE DES FORÊTS
OU UNE CERTAINE CONCEPTION DE LA GESTION "ÉCOLOGIQUEMENT CORRECTE" ?**

L'affrontement entre les différents labels et systèmes de certification forestière accapare si bien l'attention que sont passées sous silence les difficultés de fond posées par l'idée même de certification de la gestion durable. En particulier, tout le monde ou presque fait comme si la gestion durable était une chose entendue et réglée, aussi tangible et aisée à appréhender que n'importe quel objet banal.

Pas de certification sans modèle de référence

En ce domaine comme en d'autres, l'étymologie est une source de réflexion précieuse. Le verbe "certifier" est emprunté au latin "*certificare*" (de *certus* "certain" et *facere* "faire"), soit confirmer, attester qu'une chose est certaine, d'où, par extension, apporter la confirmation ou la preuve qu'une chose est vraie. L'opération de certification suppose donc trois éléments : une référence (le modèle de vérité) ; une situation, un dire, une organisation, une chose, plus généralement une entité quelle qu'elle soit ; une procédure, enfin, par laquelle l'adéquation ou la fidélité entre le modèle de référence et l'entité candidate est éprouvée, vérifiée, testée. La procédure de certification vise fondamentalement à comparer l'entité candidate au modèle de référence, à authentifier, en somme, l'entité candidate dans ce qu'elle prétend : la similitude entre l'entité candidate et le modèle de référence doit être sinon totale, du moins très grande pour que la conformité soit établie.

FIGURE 2 LES TROIS ÉLÉMENTS DE TOUTE OPÉRATION DE CERTIFICATION



En conséquence, il apparaît que la partie la plus névralgique de la démarche de certification, celle sur laquelle repose l'ensemble de la démarche, consiste à disposer d'un modèle de référence fiable, puisque de lui dépend, en première instance, l'évaluation de la conformité.

L'affaire est entendue lorsqu'il s'agit d'un formulaire administratif. La difficulté est réduite quand il s'agit d'un tableau, d'un bijou, plus généralement d'un objet dont il convient de vérifier qu'il s'agit bien d'un original, d'une antiquité ou d'une pièce signée de main de maître : des caractéristiques, des documents permettent de savoir précisément à quoi il lui faut ressembler, ce qu'il doit vérifier ; des tests de laboratoire, éventuellement sophistiqués, permettent de lever les dernières incertitudes. Dans le cas de l'agriculture biologique, le modèle de référence est, là encore, clair ; partant du principe que l'agriculture biologique suppose de ne pas utiliser d'intrants de synthèse, un cahier des charges précis peut être établi.

Depuis quelques années cependant, la démarche de certification s'étend à des domaines insolites pour lesquels le modèle de référence n'est ni objectif, ni patent, ni maîtrisable *a priori*. Ainsi, la notion de "gestion durable des forêts" ne renvoie à aucune référence universelle et absolue ; les principes qui la sous-tendent sont beaucoup trop flous, généraux et nombreux pour ce faire ; les conceptions mêmes de ce que constitue la gestion durable des forêts varient sensiblement d'une personne à une autre. Il n'existe donc pas de référence "gestion durable universelle" et acceptable *a priori* par tous. En outre et surtout, les textes internationaux consacrés au développement durable soulignent combien cette notion suppose de considérer conjointement des dimensions variées (l'économique, le social, l'écologique pour faire commode), combien le développement durable ne saurait se réduire à un modèle technique mais constitue au contraire un choix de société qui, en retour, ne saurait s'instaurer sans une participation active des différents acteurs, sans une recherche concertée de solutions aux problèmes posés.

Dans ces conditions, une attention toute particulière devrait être accordée à la référence "gestion durable" qui sous-tend les différents systèmes de certification. Il conviendrait en particulier de se demander en quoi la gestion durable diffère des autres objets habituellement certifiés ; en quoi, de ce fait, des modalités spécifiques de certification doivent être élaborées. Force est de constater, là encore, que l'attraction exercée par la question du label, du système et des niveaux de prescription est beaucoup trop forte pour le permettre : les comparaisons entre systèmes de certification n'accordent qu'une place négligeable à la référence "gestion durable" des différents dispositifs de certification.

Sous une apparente diversité d'approches, le dogme écrasant des critères et des niveaux de performance

Que personne ne s'appesantisse sur le fondement même de la certification forestière s'explique finalement très bien : tout le monde ou presque procède de la même manière pour appréhender la gestion durable en cherchant à définir des critères, des indicateurs et des niveaux de performance, substantifs portant principalement sur les forêts elles-mêmes et, accessoirement, sur les documents de gestion⁽¹⁾. Les processus intergouvernementaux et les démarches des ONG, de même que celles de nombreux professionnels, sont, à cet égard, rigoureusement similaires.

Sous la diversité apparente des institutions, des slogans et des sigles, une même approche de la gestion durable prédomine donc. Tant et si bien que chacun finit par prendre cette approche dominante pour la seule possible, la seule naturelle et la seule légitime. Nul n'est plus alors en mesure de voir qu'elle correspond en fait à une option très spécifique et très singulière ; nul ne sait plus penser en dehors d'elle.

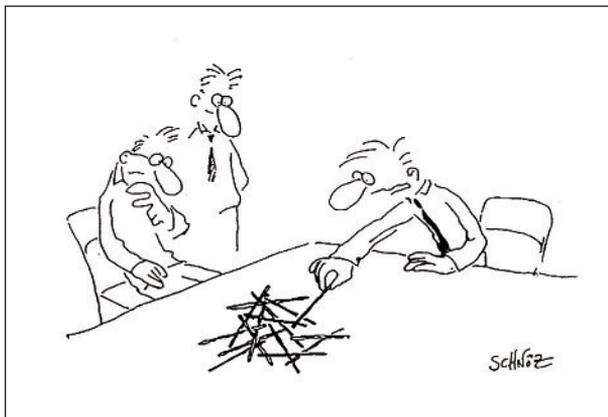
En suivant une telle approche, la gestion durable est réduite, dans une majorité des cas, aux seuls aspects écologiques, les dimensions économiques et sociales pouvant difficilement être mises sous forme de prescriptions à respecter dans une démocratie de marché. En fin de compte, la gestion durable se transforme en norme écologique, le besoin de certification obligeant à disposer de critères et de niveaux de performance suffisamment précis pour permettre au certificateur de contrôler sans équivoque la fidélité de l'entité candidate au modèle de référence.

En vérité, il ne peut plus être question de gestion durable. Seule demeure une certaine conception de "gestion écologiquement correcte", le mouvement de la certification forestière ayant nécessairement précipité cette nouvelle forme de réductionnisme. Nouvelle condition donc pour que la certification forestière puisse exister, condition qui, de toutes, est peut-être la plus forte : il aura fallu que la complexité de la problématique de la gestion durable soit réifiée, chosifiée, réduite à sa plus simple expression de foresterie écologiquement correcte. Au point de se demander s'il ne conviendrait pas de rebaptiser la certification forestière en biocertification ou certification de gestion forestière biologique, homologue, pour la foresterie, de l'agriculture biologique et de son célèbre label.

De l'importance de la communication entre les parties intéressées...

Face à ce constat, les parties concernées par la certification forestière en France, professionnels de la filière forêt-bois-papier et parties associées, notamment environnementalistes, se sont employées à restaurer, au sein même du dispositif de certification, une place majeure à la communication et au débat entre les acteurs. Réunis au sein de l'Association française de Certification forestière (AFCF ou PEFC-France), ils ont ainsi construit un système de certification dont le cœur est l'ouverture à toutes les parties intéressées, ainsi que l'implication de celles-ci dans un dialogue constructif et la recherche d'un dessein partagé. Dans ce système, reconnu conforme au cadre PEFC (depuis juillet 2001), la définition de la référence de gestion durable est le fruit d'une négociation entre les parties concernées par le territoire couvert par l'entité candidate à la certification. Et ce processus d'ouverture fait partie intégrante de la certification, ce qui a été expressément recherché pour garantir la qualité des modalités du débat entre les acteurs, condition même de la confiance et de l'implication constructive de ceux-ci. L'objectif est bien de traiter conjointement les attentes économiques, sociales et environnementales, ce qui suppose d'exa-

(1) Pour un approfondissement, se reporter à l'ouvrage : *Quelles forêts pour demain ? Éléments de stratégie pour une approche renouvelée du développement durable* / Hervé BRÉDIF et Pierre BOUDINOT/AFOCEL. — Paris : L'Harmattan, 2001.



Les dimensions forestières sont si bien enchevêtrées qu'en privilégier une *a priori* sans accorder l'importance nécessaire aux autres, revient à menacer de déséquilibre l'ensemble. Que peut-on espérer alors quand, sous la pression de la certification, la gestion durable confine ostensiblement à la norme écologique ?



Le défi majeur de la gestion durable : trouver les conditions et les moyens qui stimulent chez chacun l'envie de prendre part au projet commun, en prenant soin au préalable de sécuriser les champs de responsabilité et de propriété, publics et privés.

miner leurs interactions, leurs (in)compatibilités et de construire ou de négocier un projet commun sur le devenir des espaces forestiers concernés. Les critères et indicateurs ne sont pas négligés, mais ils sont destinés, d'une part, à éclairer l'état des lieux, afin de faciliter l'expression par les acteurs d'un diagnostic et, d'autre part, à suivre certaines évolutions reconnues stratégiques par la politique de qualité adoptée par l'entité régionale.

Il est vrai, les opérateurs sont en permanence à la recherche de l'avantage concurrentiel leur permettant d'accroître leurs parts de marché. Le système FSC offre comme avantage concurrentiel d'être soutenu sans réserve par les grandes ONGE internationales, mais résistera-t-il au développement de systèmes alternatifs de certification (tels le PEFC) portés par les acteurs les plus concernés, au plan local ? Entre une vision de la gestion durable représentant des principes édictés au plan mondial et projetés localement et une vision de développement durable pris en charge par les acteurs locaux, qui tranchera ? Les "corps intermédiaires", grandes chaînes de distribution, éditeurs, plus soucieux de leur image que connaisseurs des situations forestières ?

CONCLUSIONS

La sphère marchande intègre, et avec quelle force, la problématique de la gestion durable en tant que "service" associé à un produit à base de bois, réduisant ainsi une aspiration sociétale

à un statut commercial. Un service associé cependant incontournable puisqu'il a pour effet corollaire de conditionner l'accès à tel ou tel marché, ce qui renforce d'autant la vulnérabilité de la position des fournisseurs vis-à-vis de clients importants.

Mais ce service, constitutif du marché, ne peut se dégager des lois et règles de fonctionnement normales de tout marché, au premier rang desquelles se place la concurrence. Et, dans ce domaine, le libre jeu de la concurrence est préféré aux situations monopolistiques, évidemment plus confortables pour certains opérateurs. Néanmoins, on ne peut à la fois se réclamer de l'économie de marché et en refuser les règles élémentaires !

L'inclusion, par la certification, de la gestion forestière durable dans la sphère marchande génère ainsi un ensemble de questions assez peu mises en avant mais auxquelles il conviendra de répondre au plan international. Pensons entre autres à celle-ci : où sont les instances et les mécanismes, aussi neutres et objectifs que possible, en charge de préserver toute la puissance de l'idée de base et d'éviter ses excès et dérives ? La régulation de ces mécanismes n'est-elle pas de la responsabilité d'essence publique, au plan international ? La régulation des mécanismes de marché, demandée par ses plus ardents promoteurs, ne s'impose-t-elle pas avec plus de nécessité encore lorsqu'il s'agit de questions de société, touchant le citoyen avant même le consommateur ?

Le caractère volontaire de la certification et le recours au marché ont, semble-t-il, conduit les États à demeurer très en retrait de ces questions. Or, ceux-ci ont affirmé leurs responsabilités et leurs engagements vis-à-vis de la gestion durable de leurs territoires forestiers, particulièrement à Rio en 1992. Ils ne peuvent dès lors se contenter d'observer le développement foisonnant des systèmes de certification de la gestion forestière durable sans s'interroger sur les formes et le contenu de la gestion durable des forêts, ni des effets corollaires, que de tels mécanismes favorisent ou sous-tendent.

Hervé BRÉDIF
AFOCEL
Domaine de l'Étançon
F-77370 NANGIS
(hbredif.afocel@wanadoo.fr)

Guénaëlle COUDERC
Laboratoire Économie et Compétitivité
AFOCEL
Domaine de l'Étançon
F-77370 NANGIS
(couderc@afocel.fr)

Jacques STURM
Directeur
AFOCEL
154, boulevard Haussmann
F-75008 PARIS

PROPOS INDISCRETS SUR LA CERTIFICATION FORESTIÈRE (Résumé)

Au cours de la dernière décennie, le mécanisme de certification a considérablement influencé le débat sur la gestion forestière durable en l'immergeant dans la sphère marchande. Il s'est imposé aussi rapidement du fait que trois grandes conditions se sont trouvées réunies. La première est liée au changement radical de posture stratégique des grandes organisations de conservation de la nature, qui ne jouent plus désormais contre le commerce mais avec le marché. La seconde a pour origine une extension des composantes de la qualité totale des produits à des dimensions toujours plus détachées du produit lui-même. La dernière réside dans la réduction de la problématique de la gestion durable à une approche par critères et niveaux de performance qui s'apparente à une gestion plus "écologiquement correcte" que "durable". Finalement, ces "propos indiscrets" donnent lieu à une mise en perspective originale de certaines questions-clés liées à la certification forestière.

SOME MAVERICK CONSIDERATIONS ON FOREST CERTIFICATION (Abstract)

Over the last decade, certification has greatly influenced discussions on sustainable forest management and driven it into the realm of commodities. The concomitance of three major conditions was instrumental in rapidly accrediting the principle of certification – one derives from the radical change in the strategic stance of major nature conservation organisations which are now no longer working against but with the market. The second is rooted in the tendency to extend the constituents of total quality in products to areas that are increasingly unattached to the product itself. The last arises from the reduction of the whole issue of sustainable management to a criteria- and performance-based approach, which resembles "ecologically correct" management more than it does sustainable management. Finally, these maverick considerations set a new perspective on some of the key questions relating to forest certification.
